



DOSSIER DE CANDIDATURE

• 2025

BREVET DES MÉTIERS D'ART DU BIJOU ET DU JOYAU

Écrire en majuscule

CANDIDAT

NOM : _____

PRÉNOM : _____

NÉ(E) LE : _____

ADRESSE: _____

CODE POSTAL : _____

VILLE: _____

TELEPHONE FIXE : _____

TELEPHONE PORTABLE : _____

E-MAIL (**OBLIGATOIRE**) : _____

N° INE :
(demandez à votre établissement/ sur Bulletin de notes /certificat de scolarité) :

Dernier Etablissement fréquenté
(NOM, ADRESSE, TÉLÉPHONE) :

CLASSE ACTUELLE:

DATE & SIGNATURE DU CANDIDAT:

DATE & SIGNATURE DU RESPONSABLE LEGAL (SI CANDIDAT MINEUR) :

IL EST NÉCESSAIRE D'AVOIR OBTENU UN CAP ATBJ
ÂGE LIMITE 25 ans (dans l'année au cours de l'examen)

Écrire en majuscule

Responsable Légal

NOM :	_____
PRÉNOM :	_____
ADRESSE:	_____
CODE POSTAL	_____
VILLE:	_____
TELEPHONE PORTABLE :	_____
E-MAIL (OBLIGATOIRE)	_____

Ce dossier doit parvenir impérativement avant le 16 Mai 2025 (le cachet de la poste faisant foi) à :

ÉCOLE BOULLE
SEP Bijouterie
9-21 rue Pierre Bourdan
75012 PARIS

Cette formation est en cursus pré bac : elle ne donne pas accès aux services CROUS de l'enseignement supérieur (bourse, logement, etc.) à l'exception du service restauration, l'établissement ne disposant pas de cantine.

La commission d'admission pour l'étude des dossiers aura lieu à partir du **3 juin 2025**.

Les résultats seront communiqués **UNIQUEMENT PAR E-MAIL**



PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER :

(à insérer OBLIGATOIREMENT dans une pochette transparente ouverte sur 2 côtés).

- Une lettre de motivation
 - Copie C.N.I
 - Un curriculum vitae
 - Les copies des bulletins scolaires des **2 premiers trimestres / 1^{er} semestre année courante**
 - Quelques photos représentant des pièces d'atelier et travaux d'arts appliqués réalisés au cours de votre formation précédente.
 - Les candidats admis, ne seront définitivement acceptés qu'aux conditions suivantes : obtention du CAP ATBJ et décision du conseil de classe de l'établissement d'origine favorable à la poursuite d'études en BMA
- Copie du diplôme et bulletins du dernier semestre / trimestre à transmettre impérativement par mail à secretariat.boulle@ac-paris.fr au plus tard le 2 juin.

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE

ATTENTION : aucun document envoyé ne sera retourné.